

:: Devenez partenaire du Forum départemental des Sciences ::

ADHÉRER C'EST CONTRIBUER, À NOS CÔTÉS, À METTRE LA SCIENCE EN CULTURE



Le Forum départemental des Sciences : une offre de coopération.

Soutenir le Forum départemental des Sciences, c'est :

- ❖ **S'engager solidairement** pour son développement à travers des actions de culture scientifique en direction des publics les plus larges dans la région.
- ❖ **Permettre à son entreprise de participer à des actions** s'adressant au plus grand nombre ainsi qu'à des publics plus avertis.
- ❖ Se donner l'occasion d'**entrer en contact avec des scientifiques, des chercheurs, des laboratoires** qui viendront nourrir le cœur d'une réflexion partagée.
- ❖ **Accompagner sa programmation** et soutenir sa politique de médiation.

Soutenir le Forum départemental des Sciences, comment ?

- ❖ **S'associer au projet éducatif et scientifique** à travers un soutien financier ou un mécénat de compétence.
- ❖ **Associer son image à un pôle d'innovation et d'excellence**, soutenir des projets innovants sur le champ de la culture scientifique.

Les différentes formes de partenariat

❖ Membre ami

❖ Membre partenaire

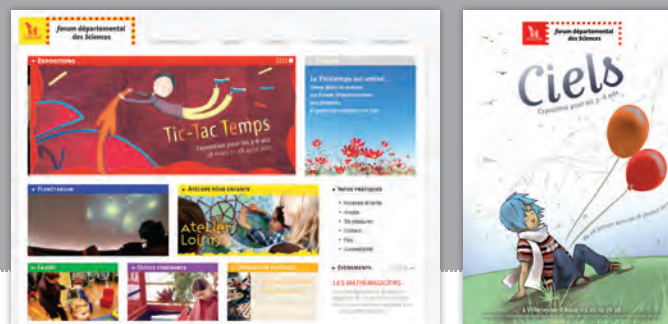
❖ Membre mécène

Le Forum départemental des Sciences souhaite créer des relations fortes et durables avec les entreprises du territoire en partageant des valeurs d'originalité et de créativité. Il s'adresse aux entreprises à la recherche d'opportunités de relations publiques, désireuses de participer aux missions éducatives et sociales du Forum départemental des Sciences **et plus spécifiquement pour** :

- ❖ **Accompagner le succès des grandes expositions** du Forum départemental des Sciences auprès du public le plus large.
- ❖ **Soutenir le développement du planétarium**, équipement de nouvelle génération et de haute technologie, unique en France et en Europe par un soutien financier ou de compétence. En être l'ambassadeur sur le territoire.

Quelques exemples de contreparties :

- ❖ La présence de votre entreprise sur les différents supports de communication et site internet du Forum départemental des Sciences.
- ❖ Un accès privilégié pour les collaborateurs de votre entreprise.
- ❖ La possibilité d'y organiser des événements ou des soirées privées.
- ❖ La possibilité de valoriser votre partenariat auprès de vos publics, clients, salariés, etc.



Droit et fiscalité du mécénat

Une réduction de 60% de l'impôt sur les sociétés*

La Loi n°2003-1311 du 1er août 2003 en faveur du mécénat ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises qui souhaitent soutenir un projet culturel. Elle ouvre la possibilité de déduire 60% de l'impôt sur les sociétés (ISS), ceci dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice considéré. Si la participation de l'entreprise dépasse ce plafond, elle peut déduire l'excédent des versements liés au mécénat de son impôt sur les 5 exercices suivants. Cette déduction s'ajoute aux contreparties accordées par le Département du Nord - Forum départemental des Sciences à hauteur de 25% du montant du don.

L'entreprise-mécène se verra associée à l'opération retenue. Elle pourra bénéficier de contreparties dans la limite de 25% du montant total du don.

(Ex : un montant de don s'élevant à 20 000 €, les contreparties du Forum seront de 5 000 €, pour un coût net de l'entreprise de 7 000 €, après déduction d'impôt et contreparties).

*Tous les détails sur : www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/mecanat/reflexions.htm



CONTACT

Odile Mobihan

03 59 73 95 70

odile.mobihan@lenord.fr

Forum départemental des Sciences

1 place de l'Hôtel de Ville

F-59650 Villeneuve d'Ascq

Tél. +33 (0)3 59 73 96 00

Fax +33 (0)3 59 73 96 01

